

Partenariat FNUJA

Conditions privilégiées réservées aux avocats

Livret HSBC Epargne⁽¹⁾ : 3,30%⁽²⁾ jusqu'au 31 décembre 2009

Profitez dès aujourd'hui d'une opportunité unique pour devenir client HSBC !
Pour toute ouverture d'une Convention HSBC Dynamique ou Patrimoine, profitez d'une rémunération exceptionnelle de votre épargne jusqu'au 31 décembre 2009⁽¹⁾ :

- ▶ Jusqu'à 100 000 €⁽²⁾ de dépôt,
- ▶ Une disponibilité immédiate de votre argent,
- ▶ Un accès 24h/24 et 7j/7 à votre compte en ligne,
- ▶ Un produit idéal quels que soient vos objectifs : gestion de trésorerie à court terme, maintien d'une épargne de précaution.

GESTION DE COMPTE

▶ BANQUE AU QUOTIDIEN⁽³⁾

Votre convention de compte privé ou professionnel et les services essentiels HSBC, notamment :

- Une carte bancaire : Visa, Visa Premier, Visa Infinite, Visa Business, Visa Gold Business
- Un accès direct et gratuit à la gestion de vos comptes sur Internet ou le WAP⁽⁴⁾
- Une facilité de caisse personnalisable avec une franchise d'agios⁽⁵⁾
- L'assurance de vos moyens de paiements et une assistance téléphonique⁽⁶⁾

Gratuité la 1^{re} année

Selon le type de carte bancaire et de convention, cotisation mensuelle à partir de 8 € TTC la 2^e année

FINANCEMENT DE PROJETS

- ▶ **Toute une gamme de financements spécifiques** pour répondre à vos besoins professionnels comme privés, ou bien des conditions particulières et privilégiées si vous êtes Etudiant.
- ▶ **PRET IMMOBILIER⁽⁷⁾⁽⁸⁾⁽⁹⁾**
Financement à 100 % de la valeur du bien (hors frais de notaire et de garanties)⁽⁵⁾ avec un taux préférentiel et l'exonération des frais de dossier.
- ▶ **FINANCEMENT DU TRANFERT D'ACTIVITE LIBERALE EN SEL⁽⁵⁾** (ou autre forme de personne morale).

AVEC HSBC PREMIER, LE MONDE VOUS OFFRE CE QU'IL Y A DE MEILLEUR :

- ▶ Une reconnaissance en France comme à l'étranger
- ▶ Une expertise en gestion patrimoniale et financière
- ▶ Des services internationaux uniques au monde
- ▶ Des avantages exclusifs grâce au Programme Privilège Home&Away.

HSBC, EN QUELQUES MOTS

- ▶ Une présence active et ancienne auprès des Avocats.
- ▶ 320 Conseillers Professionnels à votre écoute.
- ▶ Une offre complète et adaptée à chaque étape de votre vie professionnelle comme privée.

Trouver une agence proche ?

▶ HSBC Relations Clients :

0 810 2 4 6 8 10

Plus d'un appel local en France depuis un poste fixe

▶ Par Internet : www.hsbc.fr

(1) Offre réservée à toute personne physique, capable majeure, résidant fiscalement en France, pour toute ouverture d'un compte de dépôt lors d'une entrée en relation dans une agence du réseau HSBC France, entre le 1^{er} septembre 2009 et le 31 décembre 2009, et souscrivant concomitamment une convention de services HSBC Dynamique ou HSBC Patrimoine aux conditions tarifaires standard actuellement en vigueur. Toute souscription à l'une ou l'autre des conventions susvisées (éventuellement sous la forme d'une convention jointe) n'ouvre droit qu'à un seul Livret HSBC Epargne. Le Livret HSBC Epargne ne peut être ouvert que sous la forme d'un compte unipersonnel. (2) Taux nominal annuel brut, hors impôt et prélèvements sociaux applicables selon la réglementation en vigueur, valable du 1^{er} septembre 2009 au 31 décembre 2009 dans la limite de 100 000 € (à compter du 1^{er} janvier 2010 ou pour la part du montant investi au-delà de 100 000 € avant cette date, le taux servi sera celui du Compte sur livret en vigueur chez HSBC France, soit 1,25 % au 1^{er} août 2009 - taux nominal annuel brut, hors impôt et prélèvements sociaux applicables selon la réglementation en vigueur). Les intérêts du Livret HSBC Epargne sont calculés par quinzaine civile et versés début janvier de chaque année. (3) Le contrat et les informations le concernant vous seront communiqués lors d'un entretien à votre agence. Vous bénéficierez d'un droit de rétractation que vous pourrez exercer sans pénalités et sans en indiquer le motif au moyen d'un bordereau de rétractation joint au contrat dans un délai de 14 jours à compter de la conclusion du contrat. (4) Hors coût de communication. (5) Offre valable sous réserve d'acceptation de votre dossier. (6) Dans la limite des dispositions prévues par la notice d'information. (7) Offre valable sous réserve d'acceptation de votre dossier et de la domiciliation de vos revenus. L'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de 10 jours à compter de la date de réception de l'offre. Si la vente est subordonnée à l'obtention d'un prêt et si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser l'intégralité des sommes versées. (8) Offre valable sous réserve d'acceptation de votre dossier. L'emprunteur bénéficie d'un droit de rétractation de 7 jours à compter de la date à laquelle il aura accepté l'offre. (9) Les fonds seront mis à votre disposition à l'expiration du délai de rétractation.

HSBC 

Votre banque, partout dans le monde